

Le mariage, c'est notre affaire!

De nos jours, les Canadiennes et les Canadiens sont très bien informés des changements de lois qui permettent aux partenaires de même sexe de se marier. Au cours de la dernière année, deux Cours d'appel provinciales ont décidé de redéfinir le mariage, des audiences publiques ont eu lieu à ce propos et un avant-projet de loi a été étudié. Les journaux publient de nombreux articles et le sujet est chaudement discuté dans des débats télévisés. Des gens de toutes allégeances discutent du mariage avec passion et conviction.

Il n'est pas étonnant de constater autant d'intérêt et d'intensité dans les débats. La question est sérieuse, les enjeux sont considérables. Ce débat nous concerne tous. Une profonde réflexion sociale s'impose car, « le mariage, c'est notre affaire ».



Organisme catholique
pour la vie et la famille

Le mariage, c'est notre affaire!

L'Organisme catholique pour la vie et la famille (OCVF) souhaite que les questions et les réponses suivantes éclairent vos réflexions et enrichissent les discussions avec vos amis, dans votre famille.

Q1 Qu'est-ce que le mariage?

Le mariage est une union d'amour fidèle entre une femme et un homme, un don de soi porteur de vie. C'est une institution naturelle qui existait bien avant les organisations sociales, juridiques et politiques. Son existence va bien au-delà des limites mêmes, de la mémoire humaine. Puisque le mariage est à l'origine de la famille, cellule de base de la société, il est également d'une importance capitale pour l'avenir de l'humanité. Tant la raison que l'expérience nous conduisent à admettre la vérité de ces fondements.



Quel est l'enseignement de l'Église catholique sur le mariage?

Dans un sens large, l'essentiel de la définition du mariage, selon l'Église, a toujours été présent dans les cultures et les croyances : le mariage, c'est l'union légitime entre une femme et un homme à l'exclusion de toute autre personne.

Le mariage est aussi un sacrement parce qu'il est un signe de l'amour de Dieu pour l'humanité et de l'amour du Christ pour l'Église.

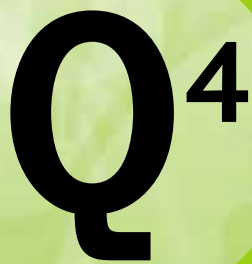
Tout sacrement est porteur de grâce – de soutien, de secours – une grâce adaptée à ce que vivent les personnes. Ainsi la grâce du sacrement du mariage soutient et solidifie les couples mariés. Ce n'est pas une baguette magique qui éloigne toutes les difficultés, mais un cadeau gratuit de Dieu qui rend les maris et les femmes capables de s'aimer, comme le Christ a aimé son Église.

Le mariage est une union d'amour fidèle entre une femme et un homme, un don de soi porteur de vie.

A large, stylized black letter 'Q' with a superscript '3' to its upper right, enclosed within a thick green circular border.


Quels sont les buts du mariage?

Les buts fondamentaux du mariage sont le bien du couple, la procréation et l'éducation des enfants. La réalisation de ces buts, en retour, contribue au bien même de la société. C'est pour cette raison que la société a toujours soutenu les buts fondamentaux du mariage : l'engagement personnel du couple, proclamé publiquement, et la procréation des enfants dont dépend l'avenir de la société.

A large, stylized black letter 'Q' with a superscript '4' to its upper right, enclosed within a thick green circular border.

Puisque notre compréhension du mariage a évolué au cours des ans, particulièrement avec l'évolution du statut de la femme, est-ce que le mariage entre partenaires de même sexe n'est pas simplement un changement de plus?

C'est bien vrai qu'à l'intérieur de l'institution du mariage, il y a eu des changements; ainsi, grâce aux courants modernes, l'égalité entre la femme et l'homme fait partie de ceux-ci. Mais ces changements n'ont jamais été en contradiction avec la nature et les buts du mariage. Ces changements ont enrichi le mariage, ils ne l'ont pas redéfini.

A vertical purple bar on the right side of the page, featuring faint, overlapping silhouettes of people in various poses, creating a sense of movement and human presence.

Il existe une réalité biologique propre au mariage entre une femme et un homme : dans la plupart des cas, des enfants naîtront un jour ou l'autre de cette union. Cette évidence demeure une profonde réalité humaine, même si certains couples mariés, par choix ou à cause des circonstances, n'ont pas d'enfants.

Le mariage, c'est notre affaire!

Q⁵

Si des personnes de même sexe s'aiment, pourquoi ne peuvent-elles pas se marier?

Comme l'avenir de l'humanité dépend de la procréation des enfants, la société a tout intérêt à reconnaître l'importance cruciale de cette union et à la protéger pour préserver sa survie.

L'amour est une dimension très importante du mariage. Mais un mariage n'a pas seulement cette dimension. Le mariage ne reconnaît pas uniquement l'amour et l'engagement, mais la capacité bien naturelle pour le couple d'avoir des enfants. Il y a une différence entre une union qui possède la capacité de donner la vie à un enfant et celle qui ne l'a pas. Comme l'avenir de l'humanité dépend de la procréation des enfants, la société a tout intérêt à reconnaître l'importance cruciale de cette union et à la protéger pour préserver sa survie.

Il est bien vrai que tous les enfants ne naissent pas au sein d'un mariage et que les couples mariés n'ont pas tous des enfants. C'est également vrai que les partenaires de même sexe peuvent avoir des enfants grâce aux nouvelles technologies et avec l'aide d'une troisième personne de l'autre sexe. Mais les exceptions à une règle ne font pas disparaître cette règle; et des conduites individuelles ne redéfinissent pas les buts d'une institution. Il existe une réalité biologique propre au mariage entre une femme et un homme : dans la plupart des cas, des enfants naîtront un jour ou l'autre de cette union. Cette évidence demeure une profonde réalité humaine, même si certains couples mariés, par choix ou à cause des circonstances, n'ont pas d'enfants. Cela fait du mariage entre une femme et un homme une institution unique.



Q⁶

Puisque les partenaires de même sexe ont à peu près les mêmes avantages sociaux que les couples mariés,

est-ce que c'est un débat

autour de la signification d'un mot?

En quoi un mot comme « mariage » est-il si important?

Les mots sont importants. Ainsi, nos propres noms, nos noms de famille ne sont pas que « des mots ». Mais ils désignent qui nous sommes; ils indiquent notre identité en tant que personne unique, appartenant à une famille. De la même manière, les mots qui nous servent à nommer nos institutions indiquent ce qu'elles représentent, ils leur donnent un sens. Le mariage en tant qu'institution a une très grande signification; celle-ci existe depuis des milliers d'années. Le mot que nous utilisons pour nommer cette institution, « le mariage », est plein de sens, d'histoire, il est chargé d'images, de symboles, et devrait être réservé à cette réalité unique.

Le sens du mariage s'appuie sur la complémentarité et la mutualité naturelles qui existent entre la femme et l'homme. Pleinement humains et ayant besoin pour vivre d'être en contact avec les autres, la femme et

l'homme sont égaux en tous points et cependant très différents. Les époux sont complémentaires et ils apportent dans leur relation des dons spécifiques bien distincts. Leur différence sexuelle fait qu'ils sont attirés l'un vers l'autre en tant qu'homme et femme. Chacun donne et reçoit l'amour et l'aide de l'autre, et à travers une complicité mutuelle, ils bâtissent leur vie ensemble. Le Pape Jean Paul II nous donne une très bonne description de cette vie à deux : « *La communion matrimoniale plonge ses racines dans la complémentarité naturelle qui existe entre l'homme et la femme, et se nourrit grâce à la volonté personnelle des époux de partager la totalité de leur projet de vie, ce qu'ils ont et ce qu'ils sont : en cela une telle communion est le fruit et le signe d'une exigence profondément humaine.* »

La valeur symbolique du mariage, ou encore tout ce qu'il représente comme institution, est profondément enracinée dans les cultures. Chaque célébration d'un mariage souligne la reconnaissance publique du lien intime qu'il y a entre la femme et son mari et la contribution de leur projet de vie à la société. Depuis des siècles, dans les différentes cultures, cette reconnaissance publique a consolidé non seulement le couple et la famille, mais des civilisations entières. Les sociétés ont toujours compris cette réalité humaine fondamentale : le mariage crée et consolide les rapports entre les hommes et les femmes et permet à la famille humaine de s'épanouir.

Le mariage en tant qu'institution a une très grande signification, celle-ci existe depuis des milliers d'années. Le mot que nous utilisons pour nommer cette institution, « le mariage », est plein de sens, d'histoire, il est chargé d'images, de symboles, et devrait être réservé à cette réalité unique.



Si le gouvernement fédéral changeait la compréhension traditionnelle du mariage, cela provoquerait un changement majeur dans notre société.



En quoi cela pose-t-il problème aux couples traditionnellement mariés que des partenaires de même sexe puissent se marier?

Il a deux manières de répondre à cette question : à partir des individus, des personnes ou à partir de la société. Il est important de différencier ces deux points de vue.

D'un point de vue individuel : les mariages entre partenaires de même sexe, légalisés dans certains endroits de notre pays, ont probablement un très petit impact sur les femmes et les hommes mariés. Mais nous ne sommes pas que des individus, nous sommes aussi membres d'une société et nous sommes appelés à travailler ensemble au bien de tout le monde.

Si le gouvernement fédéral changeait la compréhension traditionnelle du mariage, cela provoquerait un changement majeur dans notre société. Nos lois déterminent les valeurs qui nous sont chères comme société. Par un tel

changement nous indiquerions, comme société, que le but principal du mariage est la validation et la protection de l'intimité sexuelle entre adultes et que tout le reste est secondaire.

Il est impossible de mesurer actuellement l'impact réel d'un tel changement sur notre société. Mais nos expériences passées – quant aux changements des lois sur le divorce, à l'acceptation de plus en plus générale des relations sexuelles extramatrimoniales, aux torts causés aux enfants impliqués dans des relations instables entre les adultes – nous incitent à croire que les conséquences seront négatives. Comme société, nous n'aurons plus une institution qui symbolise notre engagement face à l'avenir que sont nos enfants. Nous aurons plutôt une institution qui symbolisera notre engagement face aux besoins et aux désirs ponctuels des adultes.

Le mariage, c'est notre affaire!

Pourquoi vouloir sauver une institution choisie par de moins en moins de personnes et dont l'idéal proposé semble échapper à tant de monde?

Malgré plusieurs nouvelles négatives concernant le mariage, ce dernier demeure le choix de la majorité des gens. Voici simplement quelques faits provenant du recensement 2001 de Statistique Canada :

- des 8,4 millions de familles au Canada, 5,9 millions (70 %) sont constituées par des couples mariés; 1,3 million (16 %) par des parents seuls; et 1,2 million (14 %) par des couples en union de fait. Il y a 34 200 ménages composés de partenaires de même sexe, soit 0,5 % de l'ensemble des couples;
- 68 % des enfants âgés entre 0 et 14 ans habitent avec leurs parents mariés, 13 % d'entre eux vivent avec des parents en union de fait alors que 19 % ne vivent pas avec leurs deux parents;
- bien que les jeunes femmes et les jeunes hommes canadiens soient plus susceptibles de commencer leur vie conjugale par une union libre [...] la plupart se marieront un jour (environ 75 %), si les tendances observées en 2001 se maintiennent.

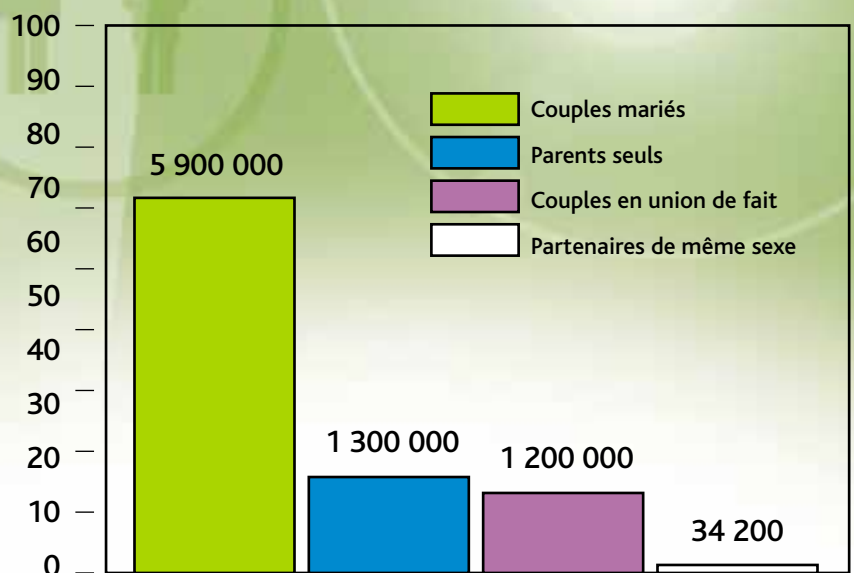
Une enquête nationale canadienne sur les enfants et les jeunes démontrait en 1999 l'importance du mariage dans notre société :

- les enfants nés de parents mariés n'ayant pas vécu ensemble avant le mariage étaient moins nombreux (13,6 %) à voir leurs parents se séparer;
- le cas des enfants issus d'unions libres est des plus spectaculaires, car 63,1 % d'entre eux ont vécu la rupture de leur famille;

- les enfants nés d'unions où le mariage a été précédé d'une union libre (avant ou peu après la naissance) forment une catégorie intermédiaire; environ 25 % de ces enfants expérimentent une rupture familiale.

Personne ne prétend que le mariage entre une femme et un homme est une institution parfaite. Mais une question demeure : où est l'évidence qui démontrerait qu'une redéfinition radicale du mariage favoriserait le bien commun de notre société? Le fardeau de la preuve revient à ceux et celles qui voudraient un tel changement.

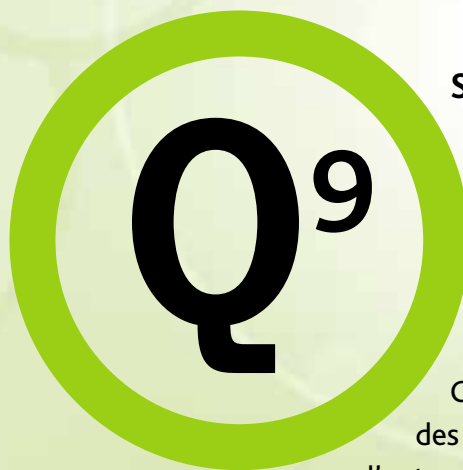
Visage des familles et des ménages canadiens



Source : Recensement de la population 2001 (Statistique Canada)

Le mariage, c'est notre affaire!

Depuis plusieurs décennies, différentes recherches sont arrivées aux conclusions suivantes : en règle générale, les enfants fonctionnent mieux quand ils sont avec leur père et leur mère.

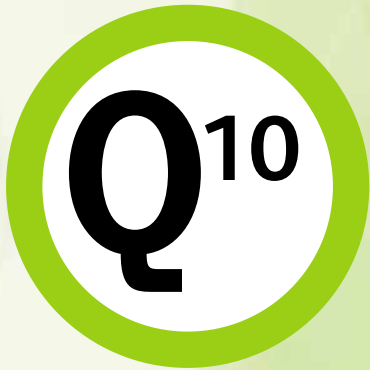


Si, de fait, le mariage bénéficie aux enfants, comment peut-on le refuser aux partenaires de même sexe qui ont déjà des enfants ou qui planifient en avoir?

Certains partenaires de même sexe ont des enfants de leurs autres unions ou bien d'autres encore choisissent d'avoir des enfants avec le concours des techniques de reproduction. Mais ces faits, ces choix, ne signifient pas pour autant qu'une institution aussi fondamentale que le mariage doive être redéfinie pour inclure les unions de même sexe.

Depuis plusieurs décennies, différentes recherches sont arrivées aux conclusions suivantes : en règle générale, les enfants fonctionnent mieux quand ils sont avec leur père et leur mère. Bien sûr, il y a des exceptions à cette règle et des enfants qui se tirent relativement bien de situations difficiles. La société devra trouver des manières de soutenir les familles formées par des partenaires de même sexe autrement qu'en changeant la définition du mariage.

En fait, l'argumentation en faveur du mariage entre des partenaires de même sexe s'appuie principalement sur le désir des adultes de faire valider leurs unions et confirmer leur dignité en tant que personnes. Cet argument ne considère absolument pas les effets d'une telle décision sur des générations d'enfants.



Deux Cours d'appel provinciales (en Colombie-Britannique et en Ontario) ont trouvé que la définition du mariage entre personnes de sexes opposés était discriminatoire.

Comment l'Église, qui dit aimer et accueillir tout le monde, peut-elle tenir une position qui a été déclarée discriminatoire par ces tribunaux?

L'enseignement catholique est très clair : la dignité de tous les humains doit être respectée, car tous sont créés à l'image de Dieu. Ce qui est en cause ici, ce n'est ni la dignité ni l'égalité des personnes, mais de déterminer si le changement de définition du mariage – pour y inclure les partenaires de même sexe – bénéficie ou non à la société. Un tel changement voudra dire que le mariage ne correspondra plus à la réalité connue et vécue par une infinité de femmes et d'hommes, d'hier et d'aujourd'hui.

Il existe d'autres rapports personnels entre adultes où des facteurs de prestations de soins et d'interdépendance affective et économique sont impliqués : les unions de fait, les unions entre partenaires de même sexe et les autres rapports non-sexuels entre adultes – par exemple, des sœurs âgées vivant ensemble. Parce que la nature de ces relations est substantiellement différente du mariage, des distinctions légitimes

peuvent être faites, même si ces relations peuvent ressembler au mariage sous certains aspects. L'Église n'a jamais proposé que de telles distinctions soient faites ou doivent être faites sous le prétexte que les personnes engagées dans un certain type de relation soient plus dignes de respect que les autres.

Celles et ceux qui proposent le mariage entre partenaires de même sexe font appel aux principes d'équité, d'égalité, d'autonomie et de liberté de choix – des valeurs très importantes dans notre société. Mais cet appel ignore et, en fait, est destiné à enlever les différences entre les couples hétérosexuels et les partenaires de même sexe, pour ainsi pouvoir légaliser le mariage de ces derniers. Cependant, le gouvernement ne doit pas confondre un traitement équivalent avec un traitement identique. L'égalité n'est pas la même chose que l'uniformité.

La non-discrimination n'implique pas l'uniformisation; elle exige le respect de la diversité et des différences. La société devrait valoriser la diversité. Dans le contexte actuel de la question du mariage, refuser d'établir les distinctions qui s'imposent, entraîne la confusion et la dévalorisation de la diversité. Il n'est pas discriminatoire de traiter des réalités différentes de manière différente.

Il est faux, de plus, de comparer l'exclusion des partenaires de même sexe du mariage aux anciennes lois qui interdisaient le mariage interracial. Les lois interdisant le mariage entre les différentes races servaient à maintenir la séparation entre les races et ne concernaient pas la nature du mariage. Le mariage entre partenaires de même sexe changerait la nature du mariage faisant de celui-ci quelque chose qu'il n'est pas.



Q¹¹

Si l'Église peut célébrer le sacrement du mariage selon son enseignement, pourquoi est-elle si préoccupée par la définition civile du mariage?

Le mariage est d'une importance capitale pour la société, à cause de son rôle essentiel dans la procréation des enfants et la prise en charge des futures générations.

Les défenseurs du mariage entre partenaires de même sexe répètent avec insistance que les prêtres n'auront pas à célébrer des mariages qui sont contraires à leur foi. Alors, pourquoi les catholiques sont-ils si inquiets à ce sujet? Cet argument rate la cible. Évidemment, le mariage, un des sept sacrements de l'Église, a une profonde dimension religieuse. Mais les sacrements ne sont pas réservés au seul domaine surnaturel; ils concernent également la vie sociale puisqu'ils sont le signe de l'amour de Dieu dans le monde. Le mariage est d'une importance capitale pour la société, à cause de son rôle essentiel dans la procréation des enfants et la prise en charge des futures générations.

Les catholiques participent au débat actuel parce qu'ils sont soucieux que leurs prêtres soient libres de célébrer le sacrement du mariage. Mais par-dessus tout, parce qu'ils croient que le mariage entre un homme et une femme est bon pour la société et qu'il contribue au bien commun que nous sommes tous appelés à promouvoir. Cette petite cellule sociale, formée d'une femme et d'un homme, – par l'amour qui l'unit, par la possibilité d'avoir des enfants et la responsabilité d'en prendre soin – non seulement enrichit la société, mais elle en est la clé de voûte.



Q¹²

Qu'est-ce qui arrivera aux partenaires de même sexe qui désirent la protection officielle de leur union?

Dans un message pastoral, rendu public le 10 septembre 2003, la Conférence des évêques catholiques du Canada disait :

« Dès que le débat s'est enclenché, nous avons reconnu l'existence du vœu que soient officiellement protégées les autres formes de rapports personnels étroits entre adultes impliquant une dimension d'engagement, de soins mutuels, d'interdépendance affective et financière. Nous demeurons persuadés que des solutions peuvent être trouvées sans pour autant procéder à une redéfinition radicale du mariage. »



**Le mariage,
c'est notre affaire!**

Le mariage, c'est notre affaire!

Nous croyons que le don de l'amour entre une femme et un homme, transmis de génération en génération, mille fois communiqué d'un couple à un autre couple, d'une famille à une autre famille, est l'indiscutable évidence de la grandeur et de la grâce du mariage. Il mérite le soutien et la protection de la société et de l'Église.

Nous espérons que le contenu de ce dépliant apportera une contribution positive au débat actuel et qu'il aidera les communautés chrétiennes à s'engager dans ces discussions. Nous vous encourageons à discuter cette question cruciale en famille, avec vos amis, vos collègues et vos députés. Les catholiques sont appelés à débattre des nombreux enjeux sociaux et éthiques de notre temps; ils sont appelés à transformer le monde autant par le respect qui les habite que par les convictions qui les animent dans chacun de ces débats.

Ce dépliant a été préparé par l'Organisme catholique pour la vie et la famille (OCVF). Des exemplaires sont disponibles au secrétariat de l'OCVF : 2500 promenade Don Reid, Ottawa, ON, K1H 2J2; téléphone : (613) 241-9461, poste 161; télécopieur : (613) 241-9048; courriel : ocvfcolf@cccb.ca; site web : <http://ocvf.cccb.ca>.

L'OCVF a été fondé conjointement par la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) et les Chevaliers de Colomb. Il promeut et valorise le respect de la vie humaine et le rôle essentiel de la famille.

Les membres du Bureau de direction de l'OCVF sont : Dr Bridget Campion, M. Grant Ertel, Mme Andrée Leboeuf, Mgr Pierre Morissette, Mgr Terrence Prendergast s.j., M. Dennis Savoie, D^r Noël Simard, D^r Marlene Smadu.

Le contenu de ce document provient de différentes sources : le mémoire des évêques canadiens, présenté au Comité permanent de la Justice et des droits de la personne, de la Chambre des communes en février 2003; « *Le mariage dans les circonstances actuelles* », un message pastoral des évêques canadiens, 10 septembre 2003; « *En amour pour la vie!* », un livret produit par l'OCVF ©, Concacan Inc., 2002; d'autres courts documents (*Documents informatifs*) publiés sur le site web de l'OCVF.

La citation du pape Jean Paul II, dans ce dépliant, provient de *Familiaris consortio* n° 19, (1982). Les renseignements concernant les brisures familiales en lien avec le statut matrimonial des parents sont tirés sur les données de l'enquête longitudinale canadienne sur les enfants et les jeunes et peuvent être trouvés dans l'article de Nicole Marcil-Gratton, « *Grandir avec maman et papa?* », *Transition*, Institut Vanier de la famille, printemps 1999.

« Le mariage, c'est notre affaire », Copyright © OCVF, 2004. Tous droits réservés.